

# Ces élections, un enjeu majeur pour une autre idée du syndicalisme

Votez SUD Education pour soutenir une autre idée du syndicalisme, pour que les luttes de terrain soient relayées dans les instances et pour donner les moyens d'amplifier la combativité de toutes. En donnant votre voix à SUD Education, vous ne la perdrez pas et prendrez la parole dans les instances face à la hiérarchie.

## Une élection, plusieurs votes par personnel

Qui vote où ?	CTU	CTMESR	CT d'université	CT d'EPST	CAP	CCP ANT	CC Doctorant
Personnel EPST		CORRES	(UR) (1)	CORRES	CORRES		
Enseignant-e chercheur-se	UR	UR	UR				
BIATOSS hors EPST		UR	UR		ELEC		
Contractuel-le-s hors doctorant-es		UR	UR			UR	
Doctorant-e-s contractuel-le-s		UR	UR				UR
PRAG-PRCE-PLP-CPE-EPS		UR	UR		ELEC		
CNOUS-CROUS		UR	(UR) (2)		ELEC (2)		
Praticien-ne-s hospitalier-e-s		UR	UR				

**UR** : vote à l'urne ; **ELEC** : vote électronique ; **CORRES** : vote par correspondance

(1) Les personnels EPST en site sur une université votent, en plus du CT de l'EPST, au CT de l'université où ils sont en fonction.

(2) Les personnels des CROUS et du CNOUS votent au CT de leur CROUS et au CT central du CNOUS. Les personnels administratifs titulaires CROUS et CNOUS votent en plus dans les CAP de leur corps. Les personnels ouvriers des CROUS et CNOUS votent en plus à la CPR et à la CPN.

**Du 27 novembre au 4 décembre,  
jetez un pavé dans l'urne : votez et faites voter**



### Des instances, pour quoi faire ?

Les CAP sont dédiées à la gestion de la « carrière » des collègues concerné-e-s.

Les CCPANT sont consultées sur les licenciements et les sanctions disciplinaires des contractuel.le.s.

Le CTMESR et le CTU sont dédiés aux questions affectant les « moyens » attribués à l'enseignement supérieur et la recherche.

Le CT d'établissement est consulté sur toutes les questions relatives aux personnels.

Le CHSCT traite toute question relative à l'hygiène, la sécurité mais aussi les conditions de travail.

### Vote électronique

À l'heure où nous mettons sous presse, de très nombreux problèmes techniques n'ont pas été résolus par le ministère. Ces élections électroniques s'annoncent encore plus catastrophiques que les précédentes et des corps entiers risquent de ne pas pouvoir élire leurs représentant-e-s. En tout état de cause, si vous rencontrez des problèmes pour accéder à votre « espace électeur », contactez-nous.

**contact : [fede@sudeducation.org](mailto:fede@sudeducation.org)**

# Du 27 novembre au 4 décembre votez SUD éducation



### Un autre syndicalisme

Indépendant de tous les pouvoirs, SUD Education lutte contre toutes les attaques d'où qu'elles viennent. Nous portons en toute autonomie nos revendications pour les personnels et le service public. Membres de l'Union syndicale Solidaires, nous voulons l'unité et la convergence des luttes. Pour nous le syndicalisme c'est rassembler les personnels, construire la démocratie à la base et l'autogestion dans la vie du syndicat.

### Une autre université, une autre recherche, une autre société

Nos conditions de travail se dégradent. Notre charge de travail augmente. La précarité se développe. Les pressions hiérarchiques se multiplient. Les inégalités se creusent dans la société et à l'université : entre les territoires, les élèves, les étudiant-es, les personnels. Pour nous l'université n'est pas une entreprise, le savoir n'est pas une marchandise. C'est pourquoi SUD Education lutte contre le libéralisme, contre toutes les discriminations, contre toutes les inégalités. Nous défendons l'autogestion et les pédagogies alternatives. Pour une autre société, une autre école, une autre université : publique, gratuite, laïque, égalitaire et émancipatrice.

### Une autre voix face à la hiérarchie

Dans les établissements, dans les organismes, dans les commissions et dans la rue, SUD Education est toujours sur le terrain pour défendre et accompagner tous les personnels, statutaires ou précaires, de la maternelle à l'université, syndiqué-e-s ou non. Voter pour des élu-e-s SUD Education, c'est faire entendre une voix sans complaisance dans les CAP, les CT, les CCP ; c'est choisir des représentant-e-s sans connivence avec la hiérarchie, qui rendent compte aux personnels. SUD Education ne (se) laisse pas faire, nous ne sommes pas un syndicat de cogestion mais un syndicat de lutte.

**[www.elections.sudeducation.org](http://www.elections.sudeducation.org)**

## Évaluation

Nous avons lutté contre l'évaluation-notation des personnels techniques, administratifs et des bibliothèques lorsqu'elle a été mise en place et nous continuons à nous opposer aux entretiens professionnels qui ont pour effet de renforcer la pression hiérarchique. Nous appelons les collègues à faire largement usage de leur droit de contestation et à déposer des recours devant les commissions paritaires. Si nous sommes élu-e-s dans ces commissions, nous soutiendrons systématiquement tous les personnels qui feront usage de ce droit. Nous sommes également fermement opposé-e-s à l'évaluation des enseignants-chercheurs dont le but est d'aboutir à une gestion locale et individualisée des carrières et des rémunérations, sous contrôle des Présidents d'Université, ce qui remet en cause le statut national de fonctionnaire d'État des enseignants-chercheurs. Le mode de gestion par l'évaluation, aggravé par les lois LRU et Fioraso dont nous demandons l'abrogation, pousse à la rupture des relations de confiance, de complémentarité et de collaboration entre l'ensemble des personnels.



## Moyens

Dans les universités, le passage aux « responsabilités et compétences élargies » (RCE) en 2007, maintenu sous Fioraso, a eu pour effet de conduire à un appauvrissement généralisé. Un vaste plan d'austérité s'est mis en place partout, entraînant une dégradation des conditions de travail et d'études. Les quelques postes accordés ont été gelés par les présidences afin d'abonder la masse budgétaire. Les établissements en cessation de paiement ont été placés sous la tutelle des recteurs, soit exactement le contraire de l'« autonomie » tant vantée. Les organismes de recherche, quant à eux, font aussi face à une situation fortement dégradée, marquée par un gel des crédits, une baisse des recrutements et l'explosion de la précarité. Dans le même temps, le crédit impôt recherche, parfaitement inefficace, représentait, pour l'Etat, un manque à gagner de 4 milliards d'euros en 2013, et de 7 milliards en 2016 d'après la cour des comptes, soit le double de la dotation du CNRS.

## Des recherches au service du public

Pour nous, l'opposition entre recherches à visée marchande et recherches au service du public sans médiation marchande, est beaucoup plus pertinente que l'opposition simpliste et traditionnelle entre « recherche fondamentale » et « recherche appliquée ».

La recherche publique doit se faire avec une pérennité et une indépendance par rapport aux intérêts privés et aux pressions politiques que seuls l'emploi statutaire et le financement sur crédits récurrents de l'État peuvent garantir.

Nous défendons un statut des lanceurs d'alerte et la création d'une clause de conscience pour la sauvegarde d'un intérêt général, alors que rien n'existe aujourd'hui dans le droit français.

Nous demandons l'abrogation des dispositifs d'intéressement mis en place par la loi de 1999 sur la recherche et l'innovation, et de la prime d'intéressement collectif qui en est le prolongement. Ces dispositifs sont contraires à l'éthique du service public de recherche. Ils sont de plus sources d'inégalités vis-à-vis des personnels qui travaillent dans des domaines en dehors du champ de l'innovation technologique et de la recherche privée.

**Du 27 novembre au 4 décembre**  
**votez**  
**SUD éducation**

## Modulation de service « facultative » des EC

La modulation des services est une mesure dont la contestation a été si générale qu'aucun président d'université ne s'est aventuré à en faire usage, ou presque. La nouvelle loi de 2014 la remet au goût du jour et apparaît plus que jamais comme une usine à gaz, qui multipliera les frustrations et dressera les collègues les uns contre les autres. Elle se fera, nous dit-on, uniquement

sur la base du volontariat, comme dans la version antérieure du statut des EC. Mais les volontaires le seront-ils vraiment ? On n'est pas obligé de le croire, surtout dans un contexte de pénurie générale. Combien de nos collègues subiront des pressions jusqu'à ce qu'ils acceptent de signer ? Si nous sommes représenté-e-s dans les CHSCT, nous agissons pour les collègues en souffrance du fait de ces pressions.

## Contre les fusions et ComUE

La loi dite Fioraso impose à toutes les universités de se regrouper. Cette loi n'est que la finalisation de la marchandisation du service public universitaire. L'objectif de la loi Fioraso est d'élargir le marché à un domaine qui lui échappe encore en créant des grands ensembles universitaires en concurrence. « L'économie de la connaissance » est considérée comme un « marché compétitif à l'échelle mondiale ». Pour ce faire, sont créés des pôles de compétitivité sur un territoire bien identifié et sur une thématique ciblée, associant des entreprises, petites et grandes, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Une offre universitaire inégalitaire se mettra en place. Autour des IDEX et autres appels d'offres seront concentrés les plus gros moyens financiers ; la création d'universités de seconde zone (« collèges universitaires ») sera inéluctable. Les établissements fusionnés mettront en commun les services administratifs pour des économies dites « d'échelle ». Le pilotage des formations en fera disparaître certaines. Les frais d'inscriptions aux enseignements deviendront « autonomes » pour chaque établissement entraînant des hausses très importantes, qui pourront même être différenciées à l'intérieur des ComUE.

## Précarité

Les universités et laboratoires emploient 80 000 précaires qui constituent parfois plus de 30% des effectifs d'une université. Depuis le passage à « l'autonomie » des universités (LRU) et depuis les réformes de financement des projets de recherche (ANR entre autres), la précarité est devenue le mode de fonctionnement usuel de toutes les universités et laboratoires. Le gouvernement est censé appliquer la loi de résorption de la précarité dans la Fonction Publique. Mais cette loi est hypocrite et inique car elle ne prévoit aucune création de poste et conduit au non-renouvellement de contrats à l'approche des 6 ans d'ancienneté. Nous exigeons la titularisation immédiate de tous les précaires, toutes catégories confondues ; l'arrêt de la politique de recrutement de vacataires et contractuel-le-s ; un recrutement à hauteur des besoins de nouveaux personnels titulaires.